

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2015

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 13 octobre 2015 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Solange Lapointe, conseillère
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10664-10-15**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 septembre 2015**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - Remise des procès-verbaux de l'ouverture des soumissions du 13 octobre 2015
 - 4.1 Octroi de la soumission pour la fourniture d'huile à chauffage 2015-2016
 - 4.2 Octroi de la soumission pour la fourniture de sable abrasif d'hiver 2015-2016
 - 4.3 Octroi de la soumission pour la fourniture de sel à chemin 2015-2016
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Délégations et représentations
 - 5.3 Offre de services professionnels – AUpoint
 - 5.4 Mandat à la firme Morency Avocats
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Modification d'enseigne – 222 boulevard Notre-Dame
 - 7.2 Dérogation mineure – 4 rue des Champs-Fleuris
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de septembre 2015
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 septembre 2015
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2015

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL RÉSOLUTION NO. 10665-10-15

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉ-SOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 28 septembre 2015 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

Remise des procès-verbaux de l'ouverture des soumissions du 13 octobre 2015

4.1 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D'HUILE À CHAUFFAGE 2015-2016 RÉSOLUTION NO. 10666-10-15

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix d'huile à chauffage et de carburant diesel pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue a été ouverte le 13 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE le prix de soumission est basé sur l'OBG, le coût de transport et les taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉ-SOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Coop Fédérée / Énergies Sonic se détaillant ainsi :

Coût total de la soumission : 54 912.06 \$ incluant le coût du transport pour huile à chauffage, diesel d'été et d'hiver à 0.0130 \$/litre + taxes.

QUE la présente résolution soit adressée à la **Coop Fédérée - Énergies Sonic**, 2190 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N2.

4.2 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SABLE ABRASIF D'HIVER 2015-2016 RÉSOLUTION NO. 10667-10-15

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture du sable pour abrasif d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 13 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc.;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DUMENT RÉ-SOLU QUE la Ville de Clermont retient la soumission présentée par la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc. au prix de 5,25 \$ la tonne métrique et totalisant la somme de 5 130,76 \$ (taxes incluses).

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à **Aurel Harvey & Fils Inc.**, 555 rue St-Étienne, La Malbaie (Québec) G5A 1J3, à **Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.**, 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Qc) G5A 1N3, à **Fernand Harvey & Fils Inc.**, 7 rue Desbiens, Clermont (Québec) G4A 1B8, à **Pointco Inc.**, 176 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1 ainsi qu'à **Simon Thivierge & Fils Inc.**, 83 rue Principale, Saint-Aimé-des-Lacs (Québec) G0T 1S0.

**4.3 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SEL À CHEMIN 2015-2016
RÉSOLUTION NO. 10668-10-15**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix concernant la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison d'hiver 2015-2016;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 13 octobre 2015 et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au coût 100,95 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables, totalisant une somme estimée de 75 443,73 \$.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à **Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.**, 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3, à **Compass Minerals Canada Corp. (Sifto)**, 577 rue Notre-Dame, bureau 209, Repentigny (Québec) J6A 2T6, à **Mines Seleine, division K+S Sel Windsor Ltée**, 755 boul. St-Jean, suite 700, Pointe-Claire (Québec) H9R 5M9 ainsi qu'à **Pointco Inc.**, 176 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1G1.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES
RÉSOLUTION NO. 10669-10-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- | | |
|---|--------|
| • Tournoi de hockey famille
<i>Aide financière – tournoi</i> | 200 \$ |
| • Corps de cadets 1239 La Malbaie - Clermont
<i>Aide financière</i> | 50 \$ |
| • OPP de l'École Laure-Gaudreault
<i>Aide financière - Réveillon de Noël + activités annuelles</i> | 200 \$ |
| • Centre d'études collégiales en Charlevoix
<i>Aide financière – projet étudiant</i> | 100 \$ |

**5.2 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS
RÉSOLUTION NO. 10670-10-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la délégation et représentation suivante :

- | | |
|---|----------|
| • Fonds régional en infrastructures de loisirs
<i>Souper bénéfice – 19 novembre 2015</i> | 100 \$ |
| • Chambre de Commerce de Charlevoix
<i>Petit déjeuner – 1^{er} octobre 2015</i> | 40,24 \$ |

**5.3 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS - AUpoint
RÉSOLUTION NO. 10671-10-15**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé à la démolition des immeubles abritant par le passé la quincaillerie Jos. Lapointe & Fils Inc.

ATTENDU QUE la Ville de Clermont, en partenariat avec la compagnie Hydro-Québec, désire aménager sur ces espaces bordant la rivière Malbaie, un parc permettant aux citoyens, aux visiteurs et aux pêcheurs un accès visuel et pédestre à la rivière;

ATTENDU QUE la firme AUpoint a fait parvenir à la Ville de Clermont, une offre de services pour la planification de ce nouveau parc, valorisant le paysage existant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont mandate la firme AUpoint à réaliser le mandat prévu dans son offre de services du 2 octobre 2015, totalisant des honoraires de 6 940 \$, plus les taxes applicables et portant le numéro de pièce P1-2015-10-13.

QUE la présente résolution soit adressée à Mme Sonia Batres, architecte, 374 chemin du Roy, Saint-Augustin-de-Desmaures, Québec G3A 0H2.

**5.4 MANDAT À LA FIRME MORENCY AVOCATS
RÉSOLUTION NO. 10672-10-15**

ATTENDU QUE la Ville de Clermont désire obtenir une opinion juridique concernant ses démarches de relocalisation de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont mandate la firme Morency Avocats, conformément à son offre de service du 17 septembre 2015 et portant le numéro de pièce P2-2015-10-13.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1 MODIFICATION D'ENSEIGNE – 222 BOULEVARD NOTRE-DAME
RÉSOLUTION NO. 10673-10-15**

CONSIDÉRANT QUE qu'une demande de PIIA a été déposée concernant la modification d'une enseigne commerciale au 222 boulevard Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage est soumis à un règlement sur les PIIA est applicable et tout projet de modification d'une enseigne doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2015-10-376 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet de modification de l'enseigne;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet de modification de l'enseigne au 222 boulevard Notre-Dame.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2015

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Nadine Bélanger, inspectrice municipale ainsi qu'à M. Sylvain-Marc Bélanger, arpenteur-géomètre, 222 boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1E9.

7.2 DÉROGATION MINEURE – 4 RUE DES CHAMPS-FLEURIS RÉSOLUTION NO. 10674-10-15

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 2 septembre dernier afin de réputer conforme la construction d'un équipement de jeux entièrement dans la cour avant du terrain alors que l'article 7.2.1 du Règlement de zonage numéro VC-434-13 de la Ville Clermont interdit cet équipement dans la cour avant du 4 rue des Champs-Fleuris;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une demande pouvant faire l'objet de dérogations mineures en vertu de l'article 3.1.1 du *Règlement sur les dérogations mineures numéro VC-437-13* ;

CONSIDÉRANT que l'espace utilisable du terrain est restreinte et que le demandeur souhaite installer une piscine à l'été 2016;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de l'équipement de jeux ne cause pas de préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de l'équipement de jeux est entouré de haies de cèdres qui le cacheront dans peu de temps;

CONSIDÉRANT que l'équipement de jeux n'est pas ancré au sol et est facilement déplaçable;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2015-10-377 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation de la dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉ-SOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la demande de dérogation mineure pour la propriété du 4 rue des Champs-Fleuris.

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Nadine Bélanger, inspectrice municipale ainsi qu'à Monsieur Guillaume Dufour, 4 rue des Champs-Fleuris, Clermont (Québec) G4A 1C8.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÉGLEMENTS

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE SEPTEMBRE 2015 RÉSOLUTION NO. 10675-10-15

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de septembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉ-SOLU de ratifier les déboursés de septembre 2015 au montant de 350 127,31 \$ ainsi que le versement des salaires de septembre 2015 au montant de 56 446.17 \$ et portant le numéro de pièce P3-2015-10-13.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 13 OCTOBRE 2015

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-09-2015
RÉSOLUTION NO. 10676-10-15**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de septembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2015 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 215 269.73 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2015-10-1945 et portant le numéro de pièce P3-2015-10-15.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2015-10-1945

Directrice générale et secrétaire-trésorière

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10677-10-15**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 10.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale